



Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINTE MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : 007/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 15
- > votants : 17

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2025

Le cinq mars deux mille vingt-six à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 février 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier FEYRI, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, Mme Nicole VIZCAINO, M. Christian JAUBERT, Mme Christiane LAFON, M. Ludovic VIOLEAU, M. Franck OBERG, Mme Florence PRÉVÔT, Mme Aurore BAILLOUX, M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS.

ABSENTS : M. Thomas PETRAULT, Mme Coralie FAURIE, Mme Aline MARIE VASSEUR (procuration donnée à Mme Camille VALENTE DE MATOS), M. Roland ROUSSEAU (procuration donnée à M. Jérôme ROBERTEAU).

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire expose :

Aux termes des articles L.1612-32 et R.1612-54 du CGCT, en l'absence de vote du compte financier unique, la commune peut reprendre les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 par anticipation, après avis du comptable public.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte financier unique. Une délibération d'affectation des résultats devra ensuite être votée.

Dans l'attente du vote du CFU 2025, il est proposé d'effectuer une reprise anticipée des résultats dans les conditions suivantes :

Résultats constatés :			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 323 367,34	2 579 269,45	4 902 636,79
	Recettes réalisées (1)	B	917 523,04	2 533 776,57	3 451 299,61
	Restes à réaliser	C	488 196,20	0,00	488 196,20
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 226 649,25	3 007 181,98	5 233 831,23
	Dépenses réalisées (1)	E	1 058 499,21	2 603 336,54	3 661 835,75
	Restes à réaliser	F	340 474,83	0,00	340 474,83
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (±)	G = B - E	-140 976,17	-69 559,97	-210 536,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (±)	H	-96 718,09	427 912,53	331 194,44
Soie (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) Excédent /déficit	Excédent /déficit	G + H	-237 694,26	358 352,56	120 658,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	147 721,37	0,00	147 721,37
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-89 972,89	358 352,56	268 379,67

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 9 MARS 2026 SLO

DOI : 033-213304470-20260305-007_2026-DE



Reprise anticipée du résultat de 2025 sur 2026 :
Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Recettes de l'exercice :	2 533 776,57
Dépenses de l'exercice :	2 603 336,54
Résultat de l'exercice :	-69 559,97
Résultat antérieur reporté :	427 912,53
Résultat de clôture à affecter :	358 352,56

Résultat de la section d'investissement

Recettes de l'exercice :	917 523,04
Dépenses de l'exercice :	1 058 499,21
Résultat de l'exercice :	-140 976,17
Résultat antérieur reporté :	-96 718,09
Résultat de clôture :	-237 694,26

Restes à réaliser

Restes à réaliser recettes d'investissement :	488 196,20
Restes à réaliser dépenses d'investissement :	340 474,83
Solde des restes à réaliser :	147 721,37

Besoin de financement de la section d'investissement

-89 972,89

Couverture du besoin de financement de la section	89 972,89
Résultat reporté à la section de fonctionnement (c/002) :	268 379,67
Excédent reporté de la section d'investissement (c/001) :	-237 694,26

Le conseil municipal

- Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L. 1612-32 et R. 1612-54
- Vu l'avis favorable de la responsable du service de gestion comptable de Coutras-Rauzan daté du 05 mars 2026 ,

décide, après débat et vote : 17 VOTES – 13 POUR – 4 ABSTENTIONS (Mme Camille VALENTE DE MATOS, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Jérôme ROBERTEAU et M. Roland ROUSSEAU)

- d'approuver la reprise anticipée des résultats telle que présentée ci-dessus
- d'intégrer ces résultats anticipés au budget primitif de 2026

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 09 mars 2026.

Le Maire,

Mireille CONTE JAUBERT

